

Pour la constitution d'un comité de défense des libertés ouvrières et syndicales à PSA

Le 29 juin 2017

À une époque où de très nombreux discours ont lieu sur la nécessité de l'existence des syndicats, une des plus grandes entreprises de ce pays renoue avec son passé de répression, d'attaques contre les militants syndicaux principalement de la CGT, mais aussi d'atteintes aux libertés fondamentales des salariés qui osent revendiquer: il s'agit de l'entreprise PSA Peugeot-Citroën.

Son passé, nous l'avons tous en mémoire avec ses officines telles la CFT, puis CSL chez Citroën et de ses commandos, notamment à Peugeot-Sochaux dans les années 1970. Il aura fallu de nombreuses grèves au début des années 1980, pour que Peugeot et Citroën renoncent à ces méthodes.

Or, depuis quelques mois, les militants syndicaux subissent une répression organisée sur plusieurs sites du groupe PSA. Sont utilisées des méthodes classiques de provocations, de mises en scène organisées, de menaces pour sanctionner lourdement de journées de mise à pied, multiplier les demandes de licenciement de salariés protégés, toutes refusées par les inspections du travail mais dernièrement avec poursuite de la procédure par PSA auprès du ministère du Travail.

Et puis maintenant, avec le développement d'une nouvelle technique de série de plaintes déposées au Pénal et traînant les militants devant les tribunaux. **Nous sommes dans la criminalisation de l'action syndicale la plus radicale.**

Le site de Poissy paye le plus lourd tribut: en ce moment, 14 syndicalistes cumulent 61 journées de mise à pied, 9 autres militants, après neuf heures de garde à vue au commissariat, sont appelés à comparaître en Correctionnelle, et le secrétaire général du syndicat CGT, Farid Borsali, a déjà été appelé à comparaître devant le tribunal correctionnel.

À Mulhouse, 6 militants viennent d'être mis en examen pour avoir diffusé un tract syndical.

Cette volonté de détruire toute forme de résistance, de détruire une organisation syndicale, en passant par les êtres humains qui la composent, est insupportable et dangereuse pour les libertés fondamentales dans ce pays.

C'est pourquoi, nous prenons ensemble la décision d'appeler à la constitution d'un comité de défense des libertés ouvrières et syndicales chez PSA Peugeot Citroën, ayant pour tâche de connaître, de faire connaître, de dénoncer les atteintes aux libertés fondamentales commises par la direction de cette société à l'encontre des salariés de cette entreprise et notamment des militants syndicaux.

Je m'adresse plus particulièrement à tous ceux qui sont les défenseurs des libertés fondamentales, de la démocratie, du respect des femmes et des hommes qui, par leurs engagements, contribuent à la richesse de notre société. Je m'adresse à tous ceux qui constituent la société civile dans leurs activités diverses - syndicalistes, artistes, scientifiques, professeurs, écrivains - à se joindre à nous pour constituer ce comité de défense des libertés ouvrières et syndicales.



Rassemblement au tribunal correctionnel de Versailles, vendredi 23 juin, en soutien à Farid Borsali, secrétaire de la CGT PSA-Poissy.

Gérard FILOCHE

Premiers signataires : Frédéric Sanchez (secrétaire de la Fédération CGT de la Métallurgie) • Cécile Gondard-Lalanne et Éric Beynel (co-délégués de l'union syndicale Solidaires) • Jean-Luc Mélenchon (député FI) • Pierre Laurent (secrétaire national du PCF) • Philippe Poutou (NPA) • Nathalie Arthaud (LO) • Éric Coquerel (député FI) • Stéphane Peu (député PCF) • Marie-Christine Vergiat (députée européenne FDG) • Edwy Plenel (journaliste) • Jacqueline Balsan (MNCP) • Françoise Davisse (réalisatrice) • Bernard Friot (sociologue) • Michel Husson (économiste) • Jean-Pierre Mercier (délégué syndical central CGT PSA) • Karl Ghazi (CGT) • Marc Tzwangue (secrétaire syndicat SUD Renault Guyancourt) • Francine Bavay (EELV)...

Pour soutenir financièrement les militants syndicaux sanctionnés et/ou traînés en justice par PSA et les aider à payer les frais que cette situation entraîne :

En ligne : <https://www.colleo.fr/cagnotte/7387/comite-de-defense-des-libertes-ouvrieres-et-syndicales-a-psa>

Par chèque : Envoyer un chèque (à l'ordre de CGT PSA Poissy) à :

Syndicat de site CGT PSA Poissy, 45, rue Jean-Pierre Timbaud, 78300 Poissy.



ATTEINTES AUX LIBERTÉS SYNDICALES À PSA

POUR LE RESPECT DES LIBERTÉS OUVRIÈRES ET SYNDICALES À PSA

NON À LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE



Poissy (78)

- Un jeune militant licencié pour non-respect du règlement (janvier 2017)
- 14 militants sanctionnés pour un total de 61 jours de mise à pied et une mutation disciplinaire. 1 100 salariés ont tenu à collecter 4 800 € afin de rembourser les 61 jours de mises à pied des militants.
- 5 demandes de licenciement refusées en bloc par l'Inspection du travail sur la fausse accusation de séquestration.
- Pour l'un de ces 5 militants, PSA menace de faire appel au ministère du Travail.
- Farid Borsali, secrétaire du syndicat comparu en Correctionnelle le 23 juin : délibéré le 7 juillet pour fausse accusation de violence.
- 9 militants mis en garde à vue pendant 9 h chacun et appelés à comparaître en Correctionnelle le 16 novembre pour fausse accusation de séquestration.



Mulhouse (68)

- 6 militants mis en examen pour distribution d'un tract syndical en mars 2016.
- Un militant sanctionné de 10 jours de mise à pied suivie d'une demande de licenciement.
- Un syndiqué mis à pied conservatoire à effet immédiat en vue d'un licenciement sur simple parole du bras droit d'un chef.



Valenciennes (59)

- Pressions physiques et courriers de menaces de sanction pour empêcher les distributions de tracts syndicaux aux postes de travail.
- 2 militants menacés de licenciement puis sanctionnés de 10 jours au total pour une fausse accusation de séquestration
- Un militant menacé de licenciement puis sanctionné 5 jours pour une fausse accusation de violence.
- Dominique Danquoins, syndiqué CGT, licencié et accusé injustement d'avoir volé 3 morceaux de caoutchouc (procédure en cours).



Charleville (08)

- Politique systématique d'imposer aux militants à capacité restreinte des postes de travail non adaptés sous peine de licenciement.



Dans toutes les usines du groupe

- Pressions physiques et courriers de menaces de sanction pour empêcher de distribuer des tracts syndicaux et de faire signer des pétitions aux postes de travail.